

DES STAGES POUR LES FUTURS ACOUSTICIENS !

Les professionnels de l'acoustique se mobilisent pour les étudiants

Alors que les métiers de l'environnement sonore sont en pénurie de candidats, une première étape consiste à favoriser l'insertion des jeunes qui ont choisi cette voie en leur proposant des stages.

À l'heure de la crise sanitaire, conscients des difficultés rencontrées par de nombreux étudiants pour se forger une première expérience dans le monde de l'acoustique, les professionnels du secteur ont donc décidé de s'unir. Ainsi, le Centre d'information sur le Bruit (CiDB)*, les représentants des bureaux d'étude en acoustique réunis au sein du syndicat CINOV GIAC** et la Société Française d'acoustique (SFA)*** mettent en place une plateforme dédiée rassemblant les offres de bureaux d'études, d'entreprises et d'industries répartis sur tout le territoire Français souhaitant accueillir des stagiaires pour des missions de toutes durées. Les étudiants, de leur côté, sont également invités à déposer leurs demandes

Rendez-vous sur la page d'accueil de www.bruit.fr

Contact presse :

CidB : 06 42 20 88 94

CINOV GIAC : 01 44 30 70 75

SFA : 01 48 88 90 59

** Le **Centre d'information sur le Bruit (CiDB)** est un centre de ressources référent pour le grand public et pour l'ensemble des acteurs concernés par la qualité de l'environnement sonore.*

Le CiDB met en œuvre différents types d'actions pour faciliter la prise en compte du bruit et de ses effets sur l'Homme dans son environnement, à son domicile, au travail, à l'école, dans ses loisirs...

Le CiDB est une association loi 1901 créée en 1978 et reconnue d'utilité publique depuis 2007. Son périmètre est national.

*** Créé en 1990, le **syndicat CINOV GIAC** regroupe des Ingénieurs-conseils et des Bureaux d'Etudes indépendants, spécialisés en acoustique dans les secteurs du bâtiment, de l'environnement, de l'industrie, de la formation et de la recherche.*

Avec plus d'une centaine de membres, le GIAC représente la profession auprès des pouvoirs publics et des autres partenaires et participe à l'élaboration des textes réglementaires et normatifs. Depuis sa création, le GIAC s'est engagé à défendre les intérêts de ses adhérents, et à promouvoir l'image et le rôle de l'acousticien indépendant.

**** **La Société Française d'Acoustique (SFA)** regroupe les acousticiens francophones, praticiens et universitaires. Créée en 1948 par Yves Rocard, elle comprend actuellement près de 1 000 membres individuels (chercheurs, enseignants, ingénieurs, musiciens, audiologistes, architectes...), ainsi que des membres personnes morales (sociétés industrielles et laboratoires spécialisés dans le domaine acoustique).*

Sa vocation est de favoriser la circulation des informations scientifiques et techniques entre les différents acteurs de l'acoustique ainsi que les contacts entre les laboratoires de recherche et les industriels.

Association de type « loi de 1901 », la SFA est structurée en deux sections régionales et onze groupes spécialisés.